

# LA SIDRA

## DE LA SEMAINE

CHABBAT PARCHAT  
VAYAKHEL-PEKOUDE  
PARCHAT PARA  
SAMEDI 14 MARS 2015  
23 ADAR 5775

48<sup>e</sup> année

24

## EDITORIAL par Haïm Chnéor NISENBAUM

### Continuer sur la route d'Adar

La fête de Pourim est passée puis le lendemain, où la célébration continue à Jérusalem, puis le Chabbat qui a apporté sa lumière et sa gloire si particulières et si sensibles. Et voici que le mois d'Adar poursuit sa route. Chacun, sans doute, commence déjà à penser aux préparatifs nécessaires au prochain grand rendez-vous du calendrier : la fête de Pessa'h, qui fait résonner à nos oreilles, dès à présent, la musique de la liberté. Cependant, c'est toujours du mois d'Adar qu'il s'agit. Décidément, entêté et enthousiaste à la fois, il avance sur le chemin qui lui appartient en propre, ce chemin à nul autre pareil, celui de la joie sans limites. Mais, peut-on se dire dans les termes du Talmud, « nous sommes toujours les serviteurs d'Assuérus. » La fête s'est achevée, le miracle s'est produit et nous avons été délivrés de nos ennemis. Cependant, le monde paraît être resté le même. Après tout cela, rien n'aurait donc changé ? Le mois d'Adar ne suivrait-il qu'une voie vaine, un sentier d'apparence, sans prise sur la réalité ? La situation générale n'enclenche-t-elle pas à des sentiments pour le moins mitigés ? On peut parfois oublier ce qu'elle est mais ne se rappelle-t-elle pas avec force à notre attention dès que celle-ci

cesse d'être mobilisée ? Il faut alors se souvenir du mot de nos Sages, abondamment cité, « quand entre le mois d'Adar, on multiplie la joie. » Certes, cette joie-là est liée à Pourim mais il faut relever que la phrase ne le souligne pas. Ainsi, les Sages indiquent que l'allégresse est une donnée de base du mois en cours, que c'est l'ensemble d'Adar qui en est porteur et non quelques jours privilégiés en son sein. Plus encore, c'est à partir du début du mois que la joie doit augmenter en toutes circonstances, c'est dire que cette croissance doit être continue jusqu'à ce qu'il s'achève. En d'autres termes, la joie ne s'est pas arrêtée avec Pourim, elle a poursuivi son ascension et elle continue de croître jour après jour. N'y a-t-il donc pas une limite à ce que l'homme peut ressentir et vivre dans ce domaine ? Justement non. C'est là une des caractéristiques de cette émotion si précieuse : elle ne connaît de limites que celles que l'homme souhaite lui imposer. Alors que nous nous trouvons en cette fin d'Adar, notre joie doit chaque jour grandir. Elle est une manière de dire notre confiance en D.ieu. Elle est aussi une clé pour la victoire finale du Bien sur tout ce qui s'y oppose.

## VIVRE AVEC LA PARACHA

Adapté  
d'un discours  
du Rabbi  
de Loubavitch

### Vayakhel : Le travail passif

L'un des grands paradoxes d'une vie de foi concerne la nécessité de travailler pour gagner sa vie. Si D.ieu est la source de toutes les bénédictions, pourquoi se fatiguer pour avoir une subsistance ? Et si nous travaillons, comment pouvons-nous éviter de penser que c'est notre travail seul qui produit des résultats matériels ? Il semble que nous soyons déchirés entre une passivité absolue et le déni de l'implication de D.ieu dans le monde.

C'est la raison pour laquelle le croyant s'engage dans ce que l'on peut appeler un « travail passif ». Dans les versets qui ouvrent Vayakhel, Moché ordonne au peuple d'Israël :

« Six jours le travail sera fait ; mais le septième jour il y aura pour vous un jour saint, un Chabbat des Chabbat pour D.ieu... »

Il n'est pas dit : « Six jours vous travaillerez » mais « six jours le travail sera fait ». Cette forme passive suggère que, même pendant les six jours de la semaine, quand le Juif peut et doit travailler, il doit s'occuper et non se **préoccuper** de ses entreprises matérielles.

C'est ainsi que la Hassidout interprète le verset (Psaumes 128 :2), « si tu consommes le travail de tes mains, tu seras heureux et ce sera bien pour toi ». Ce qu'implique ici le Roi David, nous disent les Maîtres hassidiques, c'est que le travail dans lequel s'engage l'individu dans sa quête d'une subsistance (pour que « tu consommes ») ne doit être accompli que « de tes mains », une activité déployée par l'extérieur de l'homme et non une implication intérieure. Ses « mains » et ses « pieds » doivent le servir dans ses entreprises matérielles alors que ses pensées et ses sentiments restent attachés aux choses divines. Il s'agit du même concept que l'on retrouve dans le verset « six jours le travail sera fait ». L'on ne **fait** pas son travail ; il **est fait**, comme par lui-même. Le cœur et l'esprit sont ailleurs et ce ne sont que les facultés pratiques de la personne qui se trouvent engagées dans le travail. Les Juifs travaillent non pour « gagner leur vie » mais pour façonner « un réceptacle » qui leur permettra de recevoir les bénédictions divines. C'est là le sens du verset de la Torah « Et l'Eternel te bénira dans

### Horaires d'entrée et sortie de Chabbat Parchat VAYAKHEL-PEKOUDE

#### PARIS — ILE DE FRANCE

Entrée : 18h 34 • Sortie 19h 41

#### Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

Bordeaux	18.47	Marseille	18.23	Nice	18.16
Grenoble	18.21	Montpellier	18.29	Rouen	18.38
Lille	18.30	Nancy	18.18	Strasbourg	18.12
Lyon	18.25	Nantes	18.50	Toulouse	18.39

à partir du dimanche 8 mars 2015

Heure limite du Chema : 10h 10 Pose des Téléphones : 6h 18  
Molad : vendredi 20 mars à 12h 43 minutes et 3 'Halakim  
Roch 'Hodech Nissan : samedi 21 mars 2015



Articles et contenu réalisés par le

**BETH LOUBAVITCH**

8, rue Lamartine - 75009 Paris

Tél : 01 45 26 87 60 - Fax : 01 45 26 24 37

chabad@loubavitch.fr [www.loubavitch.fr](http://www.loubavitch.fr)  
Serveur vocal Le'haïm : 01 76 34 77 77

Association reconnue d'Utilité Publique  
habilitée à recevoir les DONs et les LEGS

Directeur : Rav S. AZIMOV

LA SIDRA

tout ce que tu feras». L'homme n'est pas sustenté par ses propres efforts mais par la bénédiction de D.ieu. D.ieu désire toutefois que Sa bénédiction se réalise par «tout ce que tu fais». Le travail de l'homme lui apporte un conduit naturel pour la bénédiction divine de la subsistance et il doit sans cesse se rappeler que ce n'est rien de plus qu'un canal. Par ses mains, il le prépare, mais son esprit et son cœur doivent rester concentrés sur la source de la bénédiction. La 'Hassidout va encore plus loin. En fait, l'homme ne devrait pas du tout avoir l'autorisation de travailler. Car de D.ieu, il est dit: «Je remplis les cieux et la terre» et «La terre entière est remplie de Sa gloire». La réponse adéquate à l'omniprésence de D.ieu devrait être une passivité absolue. Agir autrement nous rendrait coupables de ce que le Talmud appelle «faire des gestes devant le roi». Si un homme se tenant devant le roi fait n'importe quoi d'autre que de lui vouer toute son attention, il risque sa vie. Ainsi ce n'est **que** parce que la Torah elle-même le permet, voire le commande, que le travail est permis et désirable. Mais aller au-delà de l'implication recommandée par la Torah, au-delà du simple fait de faire un «réceptacle» serait en premier lieu montrer un manque de foi dans l'origine divine de la subsistance. D'autre part, cela reviendrait à «faire des gestes devant le roi», un acte de rébellion devant D.ieu.

### Le double Chabbat

Cela explique l'expression *Chabbat Chabbaton*, «un Chabbat des Chabbat», utilisée par Moché dans les versets cités plus haut. Chabbat n'est pas un jour de repos qui suit six jours de labeur intense. Mais plutôt c'est le «Chabbat des Chabbat», un Chabbat qui suit six jours qui sont en quelque sorte eux-mêmes un Chabbat, des jours de travail passif au cours desquels le travail n'engage que les aptitudes extérieures alors que l'essence de la personne se trouve impliquée dans des lieux plus élevés. En fait, un véritable jour de repos ne peut être que celui qui suit une telle semaine. A propos du verset «six jours vous travaillerez et ferez **tout** votre travail», nos Sages expliquent : «le Chabbat, l'homme doit se considérer comme si tout son travail est achevé». C'est là le véritable repos, le repos dans lequel on est complètement libéré de toutes les préoccupations hebdomadaires. Si, néanmoins, durant les six jours, la personne a été **préoccupée** par des considérations matérielles, le septième jour la trouvera envahie par l'anxiété. Même si son corps cesse de travailler, son esprit, lui, ne trouvera pas de repos. Par contre, si elle a accordé à son travail la place qui lui revient, durant la semaine, la lumière

de Chabbat l'illuminera et ce sera alors un *Chabbat Chabbaton*, un double Chabbat, car alors, Chabbat imprégnera toute sa semaine et quand le jour de Chabbat arrivera, il atteindra une double sainteté.

### Le jour après Yom Kippour

Cela explique également le contexte dans lequel Moché prononça ces paroles devant toute l'assemblée d'Israël. Nos Sages expliquent la manière dont la construction du Michkan (le Tabernacle) apporta le pardon et rectifia le péché du Veau d'Or. Apparemment, le Michkan et le Veau d'or avaient un point commun : ils représentaient la consécration de la matière et tout particulièrement de l'or. Cependant, le Michkan était, en réalité, l'opposé même du Veau. Le Veau d'Or représentait la déification de la matière alors que le Michkan était la subjugation de la matière pour servir le Divin. Ainsi, le jour qui suivit le premier Yom Kippour, tout de suite après que D.ieu eut pardonné le péché d'Israël (du Veau d'or), Moché transmit au peuple l'instruction de Lui construire «une résidence» parmi eux. Et ce même jour, le peuple donna son or, son argent et son cuivre pour la construction du Michkan. Néanmoins, en premier lieu, Moché rassembla le peuple et lui commanda au nom de D.ieu : «Six jours le travail sera fait ; mais le septième jour sera pour vous un jour saint, un Chabbat des Chabbat pour D.ieu...». Cela implique que, tout comme le Michkan, ce commandement est une réfutation de la faute d'idolâtrie et qu'il en apporte le pardon. Maïmonide retrace les origines de l'idolâtrie dans le fait que la providence divine se trouve canalisée dans les forces et les objets de la nature. Les idolâtres des origines reconnaissaient que le soleil, la lune et les étoiles tiraient leurs forces, pour nourrir la terre, de D.ieu. Cependant, ils leur attribuaient un statut divin. Leur erreur consistait à prendre ces intermédiaires pour des objets d'adoration alors qu'ils n'étaient rien d'autre que des instruments pour D.ieu, tout comme «une hache entre les mains du bûcheron». Dans un certain sens, la préoccupation excessive investie dans le travail et le monde matériel est également une forme d'idolâtrie. Car cela aussi implique l'erreur d'attacher de la signification à ce qui ne fait rien de plus que de créer un canal naturel pour les bénédictions de D.ieu. Six jours de travail passif, dans le sens d'un détachement moral et intellectuel et la prise de conscience que le travail humain est un instrument de D.ieu culminant dans un «Chabbat des Chabbat», plein d'inspiration et centré sur la véritable source de nos bénédictions, apportent la véritable bénédiction.

## Etude du Séfer Hamitsvot de Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

### • Dimanche 8 mars – 17 Adar

**Mitsva négative n° 357** : C'est l'interdiction qui a été faite à tout homme autre (que son beau-frère) d'avoir des relations avec la "Yebama" (veuve de son frère décédé sans laisser de postérité) tant qu'elle est soumise à l'obligation du Lévirat.

### • Lundi 9 mars – 18 Adar

**Mitsva positive n° 220** : Il s'agit du commandement qui nous été enjoint concernant le jugement du séducteur.

**Mitsva positive n° 218** : Il s'agit du commandement selon lequel celui qui abuse d'une fille vierge doit l'épouser

**Mitsva négative n° 358** : Il est défendu à celui qui a abusé d'une vierge non fiancée de répudier cette dernière.

**Mitsva positive n° 219** : Il s'agit du commandement relatif à celui qui calomnie (la jeune fille vierge qu'il a épousée et dont il prétend qu'elle n'était pas vierge) nous enjoignant de le battre et selon lequel sa femme restera avec lui.

**Mitsva négative n° 359** : C'est l'interdiction qui a été faite au calomniateur de répudier sa femme.

### • Mardi 10 mars – 19 Adar

**Mitsva positive n° 223** : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné concernant la femme adultère

**Mitsva négative n° 104** : C'est l'interdiction de mettre de l'huile sur l'offrande expiatoire de la femme soupçonnée d'adultère.

### • Mercredi 11 mars – 20 Adar

**Mitsva négative n° 105** : C'est l'interdiction d'ajouter de l'encens à l'offrande d'une femme adultère.

**Mitsva négative n° 330** : Il nous est interdit d'avoir des rapports intimes avec notre mère.

**Mitsva négative n° 331** : C'est l'interdiction d'avoir des rapports intimes avec la femme de notre père.

**Mitsva négative n° 332** : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des relations intimes avec notre sœur.

**Mitsva négative n° 333** : C'est l'interdiction d'avoir des relations avec la fille de la femme de notre père, si cette fille est notre sœur.

**Mitsva négative n° 334** : C'est l'interdiction d'avoir des rapports intimes avec la fille de notre fils.

### • Jeudi 12 mars – 21 Adar

**Mitsva négative n° 336** : C'est l'interdiction d'avoir des rapports avec sa propre fille.

**Mitsva négative n° 335** : C'est l'interdiction d'avoir des relations intimes avec la fille de sa fille.

**Mitsva négative n° 337** : C'est l'interdiction d'avoir des relations intimes avec une femme et sa fille.

**Mitsva négative n° 338** : C'est l'interdiction d'avoir des relations intimes avec une femme et la fille de son fils.

**Mitsva négative n° 339** : C'est l'interdiction d'avoir des relations intimes avec une femme et la fille de sa fille.

### • Vendredi 13 mars – 22 Adar

**Mitsva négative n° 340** : C'est l'interdiction d'avoir des rapports intimes avec la sœur de notre père.

**Mitsva négative n° 341** : C'est l'interdiction d'avoir des relations intimes avec la sœur de notre mère.

**Mitsva négative n° 342** : C'est l'interdiction d'avoir des relations intimes avec la femme du frère du père.

**Mitsva négative n° 343** : C'est l'interdiction d'avoir des rapports intimes avec la femme de notre fils.

**Mitsva négative n° 344** : C'est l'interdiction d'avoir des relations intimes avec la femme de son frère.

**Mitsva négative n° 345** : C'est l'interdiction d'avoir des rapports intimes avec la sœur de notre femme.

### BETH MAMASH propose SÉDARIM GRATUITS POUR TOUS

Inscriptions jusqu'au 1<sup>er</sup> avril uniquement sur R.V.

au 07.62.74.59.00 auprès de C. Baroukh

à "Ketoret" face à l'école BHM M° Ourcq ou bus 60

sur justificatifs d'identité et de situation

Envoyez vos dons à Beth Mamach/ M. Hourri 6 rue Bernard Têtu (appt 1752) - Paris 19

Cerfa sur demande Don par CB en T.P.E E. Khamous 06 70 95 53 52

Retrouvez l'intégralité de l'étude du Séfer Hamitsvot sur notre site [www.loubavitch.fr](http://www.loubavitch.fr) et sur le serveur vocal LEHAIM: 01 76 34 77 77

La Sidra de la Semaine est une publication hebdomadaire éditée par "La Régie Lamartine" 102 Av. des Champs-Elysées 75008 Paris

Directeur de la publication: Y. Benhamou

Impression: Imprimerie de Chabrol: 189 rue d'Aubervilliers-75018 Paris

Tiré à 35.000 exemplaires Diffusé par e-mail à 20.000 ex ISSN 1762 - 5440

# RECIT DE LA SEMAINE

Avant ma visite au Rabbi en 1966, je n'avais eu aucun contact avec lui. A cette époque, je rencontrais d'énormes difficultés dans mes affaires à la suite du décès tragique de mon partenaire. J'avais beaucoup entendu parler du Rabbi et, quand un de mes amis me suggéra de le consulter, je sautai sur l'occasion.

Je vivais et travaillais comme comptable à Londres et je pris l'avion pour New York avec Rav Faivish Vogel à qui je demandais, angoissé : «Comment vais-je expliquer mes problèmes en affaires au Rabbi ? C'est vraiment un cas très complexe !». Il suggéra de tout écrire, ce que je fis : près de trente pages ! Rétrospectivement, je m'en veux d'avoir «forcé» le Rabbi à lire une lettre aussi longue mais puisque Rav Vogel m'avait dit...

Quand j'entraï dans le bureau – à deux heures du matin comme c'était souvent le cas – je tendis les feuillets au Rabbi qui se mit à lire. Cela prit du temps et je me demandais : «Pourquoi fais-je perdre du temps au Rabbi ? Ce n'est pas possible qu'il comprenne toutes les subtilités des affaires, c'est bien trop compliqué !».

J'étais encore plus nerveux du fait que le Rabbi ne me posait pas de questions, il continuait à lire.

Quand il finit la lecture, il me posa une question qui touchait directement au cœur de mon travail : «En Angleterre, quand une société est inscrite à la Bourse, comment est-elle évaluée ?»

J'expliquai le système anglais et le Rabbi remarqua : «Ce n'est pas la façon dont les affaires se passent ici en Amérique...» et il m'expliqua comment cela se passait à la Bourse de New York. Puis il me posa une autre question et encore une autre. Je commençai à réaliser que le Rabbi avait senti mes doutes

et qu'en me posant ces questions – et en me donnant les réponses – il me montrait en fait qu'il comprenait très bien le monde des affaires en général et mon problème en particulier.

Puis il me demanda : «Connaissez-vous la différence entre *Émouna* et *Bita'hone* ?». Non, je ne la connaissais pas.

- Voilà. Les gens croient que *Bita'hone* (confiance en D.ieu) est une forme plus haute de *Émouna*, (foi en D.ieu). Mais ce n'est pas ainsi. *Bita'hone*, c'est une toute autre façon de considérer D.ieu. Quand on a un problème et qu'on a *Émouna*, alors on croit que D.ieu va nous aider à résoudre le problème. Mais si on a *Bita'hone*, on ne voit pas du tout que c'est un problème car on comprend que D.ieu n'envoie pas des problèmes, seulement des défis à relever !

Puis le Rabbi me donna des conseils pratiques comment m'occuper de ce qui me causait du souci, comment gérer la situation. Ses conseils furent très précieux pour moi, bien plus efficaces que ceux que j'avais été obligé de payer très chers auprès de consultants spécialisés.

Puis il ajouta : «Vous devriez réciter des *Tehilim* (Psaumes). Si les gens réalisaient ce que les *Tehilim* peuvent apporter à celui qui les lit, ils liraient des *Tehilim* continuellement! Aussi... je pense que vous devriez faire vérifier vos *Téfilines*!». Je protestai :

- Mais j'ai de très bons *Téfilines* !

- Je pense que vous devriez tout de même les faire vérifier, sourit le Rabbi.

Après la prière du matin, je me rendis avec Rav Vogel chez un *Sofer* (scribe) qui ouvrit mes *Téfilines*, les vérifia à la loupe et déclara : «L'écriture des parchemins est très belle, les boîtiers sont en très bon état. Mais... les parchemins ont été

placés dans le mauvais ordre !». J'étais horrifié et, en même temps, je me suis demandé : «Comment le Rabbi savait-il ?». Éternelle question!

Si déjà on parle de *Téfilines*, je voudrais raconter une autre histoire qui m'est arrivée dix ans environ après cela et qui m'a enseigné une leçon très importante : je traitais des affaires à Detroit et j'y rencontrais un homme qui me posa toutes sortes de questions sur les *Téfilines*: pourquoi doivent-ils être noirs ? Pourquoi les boîtiers sont-ils carrés et pas ronds etc. Je répondis aussi bien que je pouvais puis lui demandai s'il mettait les *Téfilines* ; il répondit que non mais, si je considérais que c'était important, je devrais les lui mettre le lendemain à 6 heures 30 du matin, à la boulangerie où il travaillait. Ce fut très dur, j'étais très fatigué mais je tins parole : le lendemain, j'apportais les *Téfilines* très tôt à la boulangerie et, entre les sacs de farine, il les mit lui-même ; il connaissait parfaitement la bénédiction et récita par cœur le *Chema Israël*. Étonné, je lui demandai pourquoi il ne les mettait pas régulièrement. Il répondit qu'il n'en avait pas et que c'était trop cher : si on lui en offrait, il accepterait de les mettre chaque jour. Je promis de lui en apporter la prochaine fois que je serais à Detroit, dans six semaines à peu près.

Cette nuit-là, je pris l'avion pour New York et écrivis au Rabbi cette histoire. Le Rabbi répondit immédiatement : «Estimez-vous qu'il soit juste qu'un Juif qui a mis les *Téfilines* pour la première fois depuis vingt ans doive attendre encore six semaines ? Achetez-lui une paire aujourd'hui et trouvez un moyen de les lui faire parvenir le plus tôt possible !». J'admis la suggestion, achetai (à crédit) une paire de *Téfilines* et trouvai une compagnie d'aviation qui accepta de les transmettre à Detroit où quelqu'un se chargea de les faire parvenir au boulanger. Je fis part au Rabbi de la réussite de cette entreprise et il en fut très satisfait. Six semaines plus tard, je revis le boulanger qui m'assura : «Je les mets régulièrement maintenant. Il arriva même un jour que je fus pris dans un embouteillage et je préférerais garer ma voiture n'importe où pour me rendre à pied chez moi et arriver à l'heure pour pouvoir les mettre avant le coucher du soleil.

## Les affaires sont les affaires !

Je devais les mettre parce que cela avait une si grande importance pour vous !». Ses mots faisaient écho à ce que m'avait dit le Rabbi : «Quand ce Juif remarquera combien il est important pour vous qu'il mette les *Téfilines* chaque jour, cette Mitsva aura une importance particulière à ses yeux !».

Bentzion Rader – JEM  
Traduit par Feiga Lubecki

## Étude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

• Samedi 14 mars – 23 Adar

**Mitsva négative n° 348:** Il est défendu à un homme de s'accoupler avec une bête, mâle ou femelle.

**Mitsva négative n° 349:** C'est l'interdiction qui a été faite aux femmes de s'accoupler avec une bête.

**Mitsva négative n° 350:** C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des rapports intimes avec une personne du même sexe.

**Mitsva négative n° 351:** C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des rapports intimes avec notre père.

Pour l'élévation de l'âme de

אברהם בן יצחק ז"ל

**Avraham Ben Yitz'hak UCKO**

Qui a quitté ce monde  
**le 18 Adar Cheni 5774**

Puisse son âme reposer en paix, au Gan Eden, auprès des Tsadikim.

Offert par son épouse,  
ses enfants  
et son petit-fils.



## Ratatouille

Grand commerce de produits cachers et de produits frais à prix très concurrentiels - Parking assuré -

90 bd de Verdun  
94120 Fontenay sous Bois  
Tél : 01 48 75 49 90

## ÉTINCELLES DE MACHIA'H

### De l'autre monde à celui-ci

Quand le Machia'h viendra, tous les Justes des générations passées reviendront. Tous, y compris Moïse et les patriarches, descendront du «lieu» où ils se trouvent, au plus haut des mondes spirituels. Ils reviendront dans ce monde, se revêtiront de corps matériels et ressusciteront.

Pourquoi cela en vaut-il la peine ? Car, en ce temps nouveau, la révélation divine dans ce monde-ci sera bien plus haute que celle dont on jouit dans les mondes spirituels.

(D'après *Likoutei Torah Bamidbar p.49a*) H.N.

# LE COIN DE LA HALA'HA

## Qu'est-ce que le 'Hamets ?

Durant Pessa'h, on n'a le droit ni de posséder ni de consommer du 'Hamets. Il faudra donc, avant le vendredi 3 avril 2015, se débarrasser de tout aliment à base de céréale fermentée comme par exemple : le pain, les céréales, les pâtes, les gâteaux, certains alcools, médicaments et produits d'hygiène. C'est pourquoi on a coutume de bien nettoyer la maison, le magasin, le bureau, la voiture etc... avant Pessa'h, afin d'éliminer toutes les miettes.

Pour éviter de posséder, même involontairement du 'Hamets à Pessa'h, on remplira une procuration de vente, qu'on remettra à un rabbin compétent. Celui-ci se chargera alors de vendre tout le 'Hamets à un non-Juif. Cette procuration de vente peut être apportée au rabbin ou lui être envoyée par courrier, fax ou Internet et devra lui parvenir au plus tard la veille de Pessa'h, cette année jeudi 2 avril 2015.

Il n'est pas nécessaire d'avoir terminé tout son ménage pour dresser la liste de ce qu'on envisage de vendre.

Durant tout Pessa'h, on mettra de côté dans des placards fermés à clé tout le 'Hamets et la vaisselle 'Hamets que l'on n'utilisera pas durant Pessa'h mais qu'on pourra «récupérer» une heure après la fête qui se termine le samedi 11 avril 2015 à 21h26 (horaires valables pour Paris et sa région). F.L.

## ESHHEL GLATT

BOUCHERIE • CHARCUTERIE

Glatt Cacher Laméhadrine



55 rue Petit  
75019 Paris

01 42 45 36 47

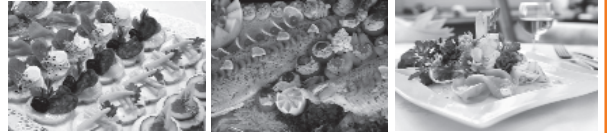
# LE MASSAPAN PRESTIGE

Traiteur Glatt Cacher Lamehadrine

N°1  
de la qualité  
pour collectivités



Agréé CE



Pour  
100 pers.  
6500 €  
TTC

Salle + orchestre Yossef Bami  
+ cocktail + repas /dessert

Rens. 01 49 45 97 25 / 06 10 59 90 14



AGENCE  
FRANÇAISE  
DES  
ENERGIES  
NOUVELLES



REGIES & COMMERCIAUX

SUR TOUTE LA FRANCE PARIS, LYON, NICE, STRASBOURG, TOULOUSE, BORDEAUX...

Spécialisé dans la BOX legrand

Tous types de compteurs

Compteurs Bleus Financés

Partenaires financiers professionnels :

AXfinance / IScam / FRANCE lease / CORHOT / CREDIcom

Contact : 01.45.17.00.32 ou [contact@groupe-afden.fr](mailto:contact@groupe-afden.fr) demander Edouard

## PROCURATION de VENTE du 'HAMETS

Je soussigné.....  
demeurant.....

Code postal : ..... Ville : .....

donne le plein pouvoir au Rabbin L.I. Kahn pour procéder à la vente avant Pessa'h de toutes sortes de 'Hamets et de la vaisselle 'Hamets non nettoyée m'appartenant, de même qu'à la location des lieux suivants où ils seront entreposés:

.....et partout où il se trouve et j'accepte toutes les modalités et les conditions énoncées dans l'acte général de procuration pour la vente du 'Hamets établi par le Rabbin L. I. Kahn.

Date : ..... / ..... / 2015 Signature :

Vous pouvez renvoyer cette procuration au BETH LOUBAVITCH : 8, rue Lamartine -75009 Paris

• Par la poste: (ne pas envoyer en recommandé) ce formulaire doit être envoyé au plus tard le mercredi 1<sup>er</sup> avril 2015. Passé ce délai, ce formulaire peut être apporté au BETH LOUBAVITCH jusqu'au jeudi 2 avril 2015 à 19 heures.

• Par fax aux numéros suivants : 01 45 26 24 37 / 01 42 80 28 26 / 01 45 26 35 97 / 01 45 26 21 27

• Par Internet à l'adresse suivante : [www.loubavitch.fr](http://www.loubavitch.fr), avant le jeudi 2 avril 2015 à 19 heures.

Nous ne pouvons accepter aucune responsabilité quant aux formulaires qui nous parviendraient tardivement. N.B. Inutile d'avoir rangé tout votre 'Hamets pour renvoyer la procuration. Précisez simplement les lieux où vous le déposerez. Il suffit que le 'Hamets s'y trouve à la date de la vente effective.

גביר

GARAGE DIRECT AUTO

Carrosserie

Peinture

Mécanique

Franchise offerte  
(voir conditions au garage)

14 véhicules de courtoisie  
- Demander Shmouel -

43 Chemin des Vignes - 93000 Bobigny  
Tél : 01 57 42 57 42 / 01 48 44 00 88  
[directauto@orange.fr](mailto:directauto@orange.fr)

Boostez vos RDV CLIENTS

CALL 26

APPELS AUTOMATIQUES

Grâce à notre logiciel prédictif  
Location de poste sans engagement  
Test : 10 jours gratuits

LOGICIEL CRM  
GESTION CLIENTS  
ULTRA PERFORMANCE

Spécialisé activités  
"Energies renouvelables"  
et adaptable à toute activité

Contactez Dylan au  
01 78 90 38 64 / 07 81 55 23 20

לביא LAVI

LAVI FURNITURE INDUSTRIES

AU SERVICE DE L'EMBELLEMENT DEPUIS 1962

Web: [Furniture.lavi.co.il](http://Furniture.lavi.co.il)

Design, fabrication  
et aménagement de mobilier  
de synagogue

Contact France:  
[eulavi@lavi.co.il](mailto:eulavi@lavi.co.il)  
07.82.50.45.81

בית האומן - אברום פריד  
מקובצת לביא

## CAMPAGNE DE PESSA'H 5775

Offrez le Séder complet aux personnes en difficulté

J'offre ..... repas de Séder au prix de 10 € l'un par un chèque de .....

libellé à l'ordre de Beth Loubavitch et à adresser au Beth Loubavitch :  
Campagne de Pessa'h 8, rue Lamartine - 75009 Paris

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.